

Avis voté en plénière du 15 avril 2015

# Nouvelles monnaies : les enjeux macro-économiques, financiers et sociétaux

## Déclaration du groupe des professions libérales

À l'heure de la dématérialisation et des innovations technologiques, de nouveaux moyens de paiement ont vu le jour. Les moyens traditionnels comme les espèces, les cartes bancaires ou les chèques, laissent la place à de nouvelles monnaies et à de nouvelles pratiques. Pour autant, elles représentent un volume peu significatif au regard des masses monétaires. L'avis dresse un état des lieux de leurs usages et de leur rôle dans la société.

De nouveaux outils ont été créés pour permettre de sécuriser les transactions sur Internet. De nouvelles technologies sont en train de se développer comme le paiement sans contact et les portefeuilles en ligne. Si ces nouveaux moyens de paiement s'appuient sur les monnaies classiques, ils permettent de diminuer le coût et les délais de l'acte de paiement et proposent souvent des services sur mesure.

Parallèlement à ces innovations, de nouvelles monnaies se sont créées pour s'adapter aux nouveaux besoins. Ce sont les monnaies complémentaires qui n'ont pas cours légal et qui sont destinées à n'être échangées que localement, souvent en contrepartie de services. Elles relocalisent l'économie sur un territoire en dynamisant les échanges. Cela pose question sur l'emploi, sur le risque communautaire, sur l'articulation avec la monnaie officielle.

Coexistent par ailleurs des monnaies virtuelles, appelées aussi numériques, dont le *Bitcoin* est précurseur et qui répondent à des objectifs différents. Ce dernier, contrairement aux monnaies complémentaires, est la plus controversée de toutes les devises électroniques. C'est justifié : pas de garantie de fiabilité, en proie aux bulles spéculatives et aux krachs à répétition, il peut difficilement prétendre au statut de réserve de valeur. Toutefois, il pèse une dizaine de milliards de dollars, alors que les autres monnaies n'ont pas dépassé un usage anecdotique et confiné à un espace ! L'avis a raison de préconiser une régulation.

Le *Bitcoin* offre un terrain fertile aux escroqueries en tout genre. Les arnaques sapent la confiance, or elle est indispensable pour une devise « autogérée » sans banque centrale ni régulateur. Les victimes ont peu de recours si ce n'est se lancer dans des procédures judiciaires longues et coûteuses. L'avis demande plus de transparence pour donner de la crédibilité à ces échanges.

Un effort d'information et de formation des citoyens est nécessaire. Les risques sont connus : fragilité des dispositifs, possibilités de contrefaçons ou de blanchiment d'argent sale, évasion fiscale.

Ces monnaies, comme le souligne l'avis, ne doivent permettre, ni fraude fiscale, ni fraude sociale et la traçabilité des opérations doit permettre de contribuer aux dépenses collectives de la société.

Quelle leçon tirer de cet avis ? L'émergence de ces monnaies circonscrites à un territoire, à parité avec l'euro est récente en France. Leur impact est timide : elles ne sont utilisées que par « des dizaines de milliers de particuliers » et « des milliers d'entreprises ». Ce sont des poids légers quand on les compare au puissant WIR Suisse. Mais elles sont un levier de développement pour l'économie locale, remboursables et convertibles en euros. Les monnaies locales complémentaires sont tout le contraire du *Bitcoin*, qui lui est apatride et anonyme. Ce dernier constitue un pas supplémentaire après la dérégulation financière, dans l'esprit « libertaire » de l'École de Chicago.

La plupart des préconisations converge vers la nécessité d'imposer un cadre dans lequel évoluent ces monnaies : un statut juridique, un système de gouvernance avec des règles précises, un système de transparence, auquel s'ajoute la mise en place d'un cadre légal international de régulation et d'outils de surveillance et de contrôle. Le groupe des professions libérales y souscrit. Il a donc voté l'avis.